



Abandon maternel et absence de prise en charge d'un enfant

Par **amstrid**, le **26/05/2011** à **20:59**

Bonjour,

En bref j'ai aujourd'hui 34 ans. Ma mère a quitté le domicile quand j'avais 18 mois et très vite cessé de payer les pensions. Elle n'a jamais pris contact à partir de mes 4/5 ans.

Je l'ai retrouvé il y a 3 ans, elle a dit regretter et vouloir jouer son rôle de mère pour de nouveau couper les ponts au bout de 3 mois.

Je souhaiterais savoir ce que je suis en mesure d'exiger d'elle alors que je suis majeure et que je travaille car j'estime qu'elle doit comprendre qu'un enfant ne se jette pas comme un vieux mouchoir et que l'on a des devoirs à remplir et des responsabilités envers lui.

Merci de bien vouloir prendre ma question en considération.

Amstrid

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **21:56**

Vous ne pouvez rien exiger légalement parlant, c'est tout aussi simple. Vous êtes majeure, vous n'êtes pas dans le besoin. Ce n'est qu'une histoire familiale où le droit d'intervient pas.

Quant aux pensions non payées, il appartenait à votre père de faire le nécessaire (condamnation en abandon de famille) durant votre minorité (ou vous durant la période où vous étiez majeure et étudiante). Il lui appartenait aussi de faire supprimer totalement son

autorité parentale.

Par **amstrid**, le **26/05/2011** à **22:20**

merci! c'est ce que je pensais...